

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE DE FONDS

Je soussignée Maître Anaïs GILET-ALLARD, notaire à TOURS,

CERTIFIE et ATTESTE que la SELARL ALTANOT Notaires conseils dont le siège est à TOURS (37000) 6 bis boulevard Béranger titulaire d'un office notarial est dépositaire de la somme de MILLE EUROS (1 000,00 EUR) représentant la totalité des versements effectués par le souscripteur, associé unique, du capital en numéraire en vue de la constitution d'une société devant présenter les caractéristiques suivantes :

■ **forme sociale** : SASU,

■ **dénomination** : A.P.R,

■ **siège social** : 65 rue Roger Salengro (37000) Tours,

■ **capital social** : 1 000,00 EUR,

■ **objet social** :

- L'acquisition, la construction pour compte propre, la détention, la propriété, l'administration, la gestion, la location nue ou meublée et la vente par tous moyens directs ou indirects, de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit de tous droits et biens immobiliers en qualité de marchand de biens.
- L'acquisition, la détention, la propriété, l'administration, la gestion et la vente, par tous moyens directs ou indirects, de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit de tous droits et biens mobiliers en qualité de marchand de biens.
- Toutes actions de promotion immobilière au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre ou de maîtrise d'ouvrage et de construction-vente.
- La prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières.
- La gestion des titres, droits sociaux, et valeurs mobilières constituant son patrimoine.
- La régularisation de tous emprunts auprès de toute banque en lien avec l'activité de la société.
- La constitution de toutes garanties sur les biens et droits mobiliers et immobiliers de la Société.
- Eventuellement, la constitution de la Société, caution de toute filiale dont elle aurait le contrôle, en garantie du remboursement de(s) prêt(s) à elle(s) consenti(s).
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension, son développement ou enfin sa réalisation.

CONSTATE la réalité des souscriptions ainsi que la concordance entre les versements et les sommes indiqués sur la liste des souscripteurs annexée au présent certificat.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions prévues par la loi.

Fait à TOURS le 30 avril 2024



A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a loop and a vertical line extending upwards.

